



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LA MANIFESTATION  
« HISTOIRE DU SAUVETAGE EN MER »  
(COLLOQUE INTERNATIONAL)  
MERCREDI 15 JUIN 2011

*EH/BD  
APM 11/0974*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu l'avis favorable de Monsieur David PASSERAULT - Directeur de la Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière « Port de Royan » , en date du 13 mai 2011,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,*

*Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation aérienne et la visite des bateaux, organisée le mercredi 15 juin 2011, à l'occasion du colloque international « Histoire du Sauvetage en Mer » - dans le cadre des Festivités des 400 ans du Phare de Cordouan,*

A R R E T E

*ARTICLE 1 : A l'occasion de la manifestation aérienne qui se déroulera le mercredi 15 juin 2011 « Présentation de deux hélicoptères au sol de type DRAGON 17 et GUEPARD YANKEE- démonstration d'hélicoptère en mer » une DZ hélicoptère de 100m x 100 m, délimitée par des barrières de sécurité sera mise place sur l'Esplanade Félix Marie Kérimel de Kerveno (suivant plan joint).*

*L'accès à cette DZ sera strictement interdit à toute personne durant les phases de pose et de décollage des hélicoptères, et de plus aucun matériel, chapiteau, engins divers, banderoles ou câbles électriques, ne seront tendus entre les éclairages publics longeant la DZ, le mercredi 15 juin 2011.*

*Un périmètre de sécurité sera installé du mardi 14 juin 2011 à 08h00 au vendredi 16 juin 2011 18h00.*

*ARTICLE 2 : Après l'atterrissage des deux appareils le public aura la possibilité de les visiter sous la responsabilité de chacun des chefs de bord. Le filtrage sera assuré par le personnel de l'organisation - service environnement et Université de Poitiers.*

*La sécurité sera assurée par la Police Municipale pendant toute la durée de cette manifestation.*

## **MISE EN LIGNE LE 31-05-2024**

*ARTICLE 3 : Lors de cette manifestation, le public sera autorisé à visiter les bateaux (gendarmerie nationale - douanes - SNSM - brigade nautique - pompier) à quai, à hauteur de la capitainerie.*

*Un filtrage sera assuré sur la digue de la capitainerie par le personnel de l'organisation - service environnement et Université de Poitiers.*

*ARTICLE 4 : Les deux hélicoptères de type DRAGON 17 et GUEPARD YANKEE, effectueront une démonstration d'hélicitreillage en mer, face à la plage de Foncillon (**selon plan joint**).*

*ARTICLE 6: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 09 juin 2011,*

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 15 juin 2011

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN